

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2018**

**Nombre de  
conseillers :**  
**en exercice : 21**

**Présents : 15**

**Votants : 20**

L'an deux mille dix huit, le 5 février à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 23 janvier, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Jacques AUGUSTIN, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Mireille MUNCH et Tony SALVAGGIO.

formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIR DE :**

Edwige LAGOUGE à Roland HARLE, Jean-Michel BARAT à Jean-Marie JACQUEMIN, Yann DUBOSC à Frédéric NION, Patrick GUICHARD à Pierrette MUNIER et Jean TASSIN à Denis MARCHAND.

**ABSENTS :**

Thibaud GUILLEMET.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu intégral du Bureau Communautaire du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité  
(Frédéric NION, ayant reçu pouvoir pour Yann DUBOSC, n'est pas encore arrivé)

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Communautaire auquel est intégré le titre IV relatif aux groupes d'élus ci-après :

**VI - LES GROUPES D'ELUS*****Article 20 : Constitution des groupes d'élus***

Les conseillers communautaires peuvent se regrouper pour constituer des groupes d'élus. Chaque groupe d'élus doit être au moins constitué de 5 conseillers communautaires et doit désigner un représentant.  
Le groupe d'élus est constitué lors de la remise au Président du conseil communautaire de la liste complète des membres du groupe, signée par tous les membres, accompagnée de la mention de leur représentant.

### **Article 21 : Local et matériel temporairement affectés aux groupes d'élus**

Les groupes d'élus qui en font la demande pourront bénéficier d'un local administratif. Les modalités d'aménagement et d'utilisation du local administratif sont déterminées par accord entre le groupe d'élus et le président de la communauté d'agglomération. À défaut d'accord, le président de la communauté d'agglomération arrête les conditions de cette mise à disposition. Le groupe d'élus et le président de la communauté d'agglomération devront fixer la durée hebdomadaire d'utilisation du local et du matériel. Le local ne pourra être mis à disposition que de façon temporaire, pour une durée ne pouvant être inférieure à quatre heures par semaine, dont deux heures au moins pendant les heures ouvrables. Ce local administratif sera équipé des fournitures courantes dont, *a minima*, un bureau et du matériel de bureau.

### **Article 22 : Collaborateurs affectés aux groupes d'élus**

Le représentant de chaque groupe d'élus peut demander au président de la communauté d'agglomération d'affecter un ou plusieurs collaborateurs à son groupe.

Les collaborateurs ainsi recrutés peuvent être :

- soit des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité, affectés, avec leur accord, auprès de ces groupes d'élus ;
- soit des agents non titulaires recrutés par contrats à durée déterminée sur le fondement de l'article 110-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les recrutements sont prononcés par le président de la communauté d'agglomération.

Le montant maximum des dépenses de personnel afférentes est fixé à 20% du montant total des indemnités versées chaque année aux conseillers communautaires.

### **Article 23 : Expression des groupes d'élus**

En matière de droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité sont appliquées les règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ❖ AFFECTER au budget de la Communauté d'Agglomération les crédits nécessaires à l'affectation de personnel aux groupes d'élus constitués dans les conditions réglementaires, dans la limite de 20% du montant total des indemnités versées chaque année aux conseillers communautaires.

*Frédéric NION arrive avant le vote et y prend part, avec le pouvoir de Yann DUBOSC.*

## **INDEMNITES DES ELUS**

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a atteint, selon la base INSEE, 103 359 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce changement a des conséquences sur le fonctionnement du conseil communautaire, ce qui nécessite une mise à jour du règlement intérieur en matière de création de groupes politiques et d'indemnités des conseillers.

Les élus ont donc été invités à une première discussion autour de la question de l'augmentation de l'enveloppe des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées.

## **ENGAGEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - DECLARATION D'INTENTION**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ AUTORISER le Président à engager le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) selon les modalités précisées dans la présente décision ;
- ❖ AUTORISER le Président à signer tous les documents y afférents.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU POLE SOLIDAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité (19 voix pour ; 1 voix contre : Christian ROBACHE) :

- ❖ AUTORISE le Président à solliciter une aide financière auprès du ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales et auprès de tout autre financeur, public ou privé ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SAINT GOBAIN PAM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable majoritaire (18 voix pour ; 2 abstentions : Edwige LAGOUGE et Roland HARLE) préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le projet de protocole transactionnel ci-joint ;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer ledit protocole transactionnel.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal 2018
- **DIRE** que les attributions de compensation pour 2018 sont les suivantes, sous réserve de nouveaux transferts de charges durant l'année 2018 :

	AC 2017	AC 2018			
BUSSY ST GEORGES	7 940 535 €	7 940 535 €	GUERMANTES	42 008 €	42 008 €
BUSSY ST MARTIN	160 409 €	160 409 €	JABLINES	66 313 €	66 313 €
CARNETIN	6 875 €	6 875 €	JOSSIGNY	107 785 €	107 785 €
CHALIFERT	17 869 €	17 869 €	LAGNY	3 355 053 €	3 325 473 €
CHANTELOUP	132 755 €	132 048 €	LESCHES	-4 404 €	-4 404 €
COLLEGIEN	1 502 453 €	1 499 735 €	MONTEVRAIN	2 000 119 €	1 934 269 €
CONCHES	-22 963 €	-27 193 €	POMPONNE	19 224 €	15 154 €
DAMP MART	4 122 €	4 122 €	PONTCARRE	224 384 €	455 000 €
FERRIERES EN BRIE	1 219 920 €	2 473 726 €	ST THIBAULT	2 797 408 €	2 797 408 €
GOVERNES	18 705 €	18 705 €	THORIGNY	272 296 €	272 296 €
			<b>TOTAL</b>	<b>19 860 865 €</b>	<b>21 238 133 €</b>

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2018.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2018

## ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **VOTER** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

### PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	2 780 000,00 €	4 206 872,03 €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	2 780 000,00 €	4 206 872,03 €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	2 780 000,00 €	4 206 872,03 €	- €	- €

### PROGRAMME 1102 - CONSTRUCTION ANTENNE DU CONSERVATOIRE DE MARNE ET GONDOIRE A CHATELOUP EN BRIE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	667 829,22 €	38 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	47 299,36 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	47 299,36 €	- €

### PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	1 081 003,18 €	424 968,48 €	400 394,57 €	1 000 000,00 €	2 300 000,00 €	2 493 433,77 €
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	1 081 003,18 €	424 968,48 €	400 394,57 €	128 459,00 €	2 978 000,00 €	2 686 974,77 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	1 081 003,18 €	424 968,48 €	400 394,57 €	128 459,00 €	2 978 000,00 €	2 686 974,77 €

## PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	129 643,46 €	61 330,76 €	1 369 320,00 €	2 100 000,00 €	2 217 110,78 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	129 643,46 €	61 330,76 €	369 820,89 €	3 325 950,00 €	2 190 659,89 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	129 643,46 €	61 330,76 €	369 820,89 €	3 325 950,00 €	2 190 659,89 €	- €

## PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 600 000,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	3 600 000,00 €	92 988,00 €	464 697,54 €	1 697 500,00 €	720 000,00 €	624 814,46 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 600 000,00 €	92 988,00 €	464 697,54 €	1 697 500,00 €	720 000,00 €	624 814,46 €	- €

## PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	1 224 000,00 €	1 070 000,00 €	672 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	2 160 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	2 160 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €

  

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	658 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	501 037,24 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	501 037,24 €	- €

## PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	390 000,00 €	6 864,00 €	200 000,00 €	183 136,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	6 864,00 €	43 729,20 €	700 000,00 €	3 220 000,00 €	3 659 406,80 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	6 864,00 €	43 729,20 €	700 000,00 €	3 220 000,00 €	3 659 406,80 €	- €

**PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE**

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 750 000,00 €	2 150 000,00 €	1 600 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	3 374 964,00 €			- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 750 000,00 €	375 036,00 €	3 374 964,00 €	- €	- €	- €	- €

**PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE**

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €			- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	- €	- €

**ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET EAU POTABLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 3101 pour le budget eau potable comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020 ET +
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	134 668,22 €	855 174,76 €	333 300,00 €	782 857,02 €	- €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €

## ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 416 700,00 €	5 750 000,00 €	5 458 400,00 €	3 083 400,00 €	5 524 479,35 €
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,65 €	8 662 920,65 €					
TOTAL RESTE A REALISER HT	24 232 979,35 €		4 177 572,76 €	5 750 000,00 €	5 458 400,00 €	3 083 400,00 €	5 763 606,59 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 750 000,00 €	5 458 400,00 €	3 083 400,00 €	5 763 606,59 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 750 000,00 €	5 458 400,00 €	3 083 400,00 €	5 763 606,59 €

## TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE ALFRED BREBION A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises afin de recourir à un marché sur procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement de la rue Alfred Brébion à Lagny sur Marne ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents s'y affèrent au terme de cette consultation ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

## LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ❖ **LANCE** une consultation relative aux Marché de Nettoyement des Espaces Publics de la CAMG ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

## **CONSULTATION RELATIVE AUX MISSIONS D'ETUDE ET DE SUIVI DE LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT PRIVATIVES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, sans minimum et avec un maximum annuel de 125 000 € HT, en vue de la réalisation de ces enquêtes de mise en conformité des riverains ;
  
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférent.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h08.*